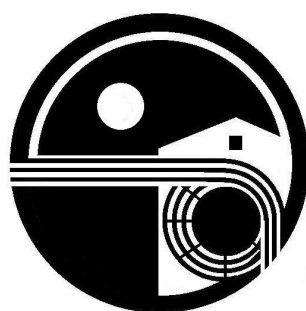


COMPTE RENDU de l'Assemblée Générale des Propriétaires de l'A.S.A. du Canal de l'Ancien Moulin

Séance ORDINAIRE

République Française

*A.S.A. du Canal de l'Ancien Moulin
Hôtel de Ville
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU*



SEANCE DU VENDREDI 31 MARS 2017 à 15 H 00

Président : M. TRUCHET Pierre

Secrétaire(s) de séance : Mme AUDIBERT Sophie

Présents : 19 propriétaires présents, pouvoirs compris, sur 96 convoqués

Quorum : néant

La liste d'émargement est paraphée par les présents, le nom du mandataire est précisé en cas de pouvoir.

Le Président ouvre la séance.

BILAN DE L'ANNÉE 2016.

Le Président présente, chiffres à l'appui, le bilan de l'année écoulée :

Pour extrait

PRESIDENT

M. Pierre TRUCHET
Signature et cachet

**COMPTE RENDU de l'A.G. ORDINAIRE des Propriétaires
de l'A.S.A. du Canal de l'Ancien Moulin à Lachau
SEANCE DU VENDREDI 31 MARS 2017 à 15 H 00**

Investissement :

Dépenses : 0 €.

Recettes : 1.775,28 €.

TOTAL : excédent de 1.775,28 €.

Fonctionnement :

Dépenses : 83,33 €.

Recettes : 2.661,68 €.

TOTAL : excédent de 2.578,35 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 4.353,63 €.

PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2017.

Le Président présente ses propositions :

Investissement : 8.693,65 €, la totalité disponible pour des travaux d'équipement.

Fonctionnement : 12.963,65 €

dont en dépenses 1.500 € pour l'entretien ordinaire du réseau, et 8.693,65 € qui seront transférés en Investissement ;

et en recettes : 2.660 € de facturation d'arrosage (cotisations syndicales comprises).

QUESTIONS DIVERSES.

Travaux sous l'ancien moulin :

Les réparations de la voûte écroulée ont été réalisées. Un tuyau annelé de 80 cm de diamètre a été posé dans le tunnel pour sécuriser le passage de l'eau. Le canal est à présent totalement opérationnel en aval du moulin.

Échelle limnimétrique :

Les mesures seront réalisées et utilisées pour les déclarations ultérieures.

SYGRED :

L'adhésion au syndicat sera bientôt obligatoire pour obtenir les autorisations de prélèvement d'eau. L'adhésion au syndicat des Hautes-Alpes (05) est en projet.

En effet, la Lozance fait partie du bassin versant de la Méouge et du Buëch, qui dépend logiquement du syndicat des Hautes-Alpes. Cependant, ce bassin versant est à cheval sur deux départements, Drôme et Hautes-Alpes, ainsi que deux régions, Auvergne Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, ce qui à terme, risque de poser des problèmes relatifs à ces autorisations de prélèvement.

La demande de prélèvement 2017 a été faite dans les temps et accordée. La demande 2018 devrait se faire dans les mêmes conditions. Une incertitude reste quant aux modalités des demandes à partir de 2019.

Prise sur la Lozance :

PRESIDENT

M. Pierre TRUCHET
Signature et cachet

**COMPTE RENDU de l'A.G. ORDINAIRE des Propriétaires
de l'A.S.A. du Canal de l'Ancien Moulin à Lachau
SEANCE DU VENDREDI 31 MARS 2017 à 15 H 00**

Les dégâts sur la prise, suite au gonflement de la Lozance, ont été réparés afin de permettre la mise en route de la saison d'arrosage dans de bonnes conditions.

Demandes de subventions :

Il est possible d'en solliciter auprès de la Chambre d'Agriculture ainsi que de la Direction Départementale des Territoires.

Une modification est intervenue concernant l'attribution des subventions de la D.D.T. 26 : elles étaient jusqu'alors exclusivement pour les dépenses de fonctionnement, et seront désormais réservées à l'investissement.

Travaux 2017 :

Un curage du canal sera effectué en aval du tunnel nouvellement busé sous le moulin.

L'Agence de l'Eau sera approchée afin de déterminer le maintien des autorisations d'arrosage par la réalisation de travaux de busage sur le réseau. Une étude des sections à buser et des coûts de mise en place sera réalisée.

Augmentation du tarif horaire :

Le tarif étant resté inchangé depuis 2010, année où il avait été arrondi à 6 € de l'heure (tarif 2009 : 5,34 €/h). Le Président informe qu'il sera porté à 6,50 € dès la saison 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15 heure(s) 45.

PRESIDENT

M. Pierre TRUCHET
Signature et cachet